



Septembre 2022

Session de PRÉPARATION à la RETRAITE offerte par l'AREQ - CSQ pour l'année 2022-2023

Bonjour à toutes et à tous !

Au cours de l'année 2022-2023, l'AREQ et la CSQ offriront différemment les sessions de préparation à la retraite. Ces sessions seront offertes soit virtuellement ou en présentiels (si les directives de la Santé publique le permettent à ces dates).

1. L'INSCRIPTION

L'inscription se fait directement sur le site Internet de l'AREQ.



Pour vous inscrire, vous devez aller sur le site Internet de l'AREQ à l'adresse suivante :

<http://areqspr.gofino.ca>

Rendez-vous à la section qui vous intéresse soit *Sessions virtuelles* ou *Sessions en présentiel*.

Lorsque vous choisissez *Sessions virtuelles*, vous devez cliquer sur *Sessions virtuelles – Automne 2022/Hiver 2023*, ensuite cliquer sur *Inscrivez-vous*. Vous aurez à inscrire les informations demandées et ensuite choisir une date pour chaque sujet offert. Dans la case *Nom du syndicat*, vous devez choisir le *Z66 – SERV – Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil* et ensuite remplir les cases requises.

Si l'un des sujets ne vous intéresse pas, vous devez cocher *Aucun choix*. Cliquer sur *M'inscrire* pour terminer votre inscription.

Lorsque vous choisissez *Sessions en présentiel*, cliquer sur la session à laquelle vous désirez participer et ensuite cliquer sur le bouton *Inscrivez-vous*. Dans la case *Nom du syndicat*, vous devez choisir le *Z66 – SERV – Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil* et ensuite remplir les cases requises.

**VEUILLEZ VOUS INSCRIRE LE PLUS TÔT POSSIBLE,
CAR LES PLACES SONT LIMITÉES ET S'ENVOLENT RAPIDEMENT !**

2. LES SUJETS ET DATES DES PRÉSENTATIONS VIRTUELLES

Les sessions de préparation virtuelles sont de 19 h à 20 h 30, **sauf pour le sujet *Régimes de retraite*** qui est offert de 9 h à 11 h 30. Vous ne devez choisir qu'une seule date par sujet.

Adaptation psychosociale et santé : Mercredi 16 novembre 2022
Mercredi 18 janvier 2023

Questions financières : Mercredi 7 décembre 2022
Mercredi 8 février 2023

Questions juridiques : Mercredi 23 novembre 2022
Mercredi 25 janvier 2023

Assurances : Mercredi 30 novembre 2022
Mercredi 1er février 2023

Régimes de retraite : Samedi 10 décembre 2022
Samedi 11 février 2023

3. LE CONTENU DE LA SESSION EN PRÉSENTIEL

- Présentation de l'A.R.E.Q.;
- Questions juridiques;
- Adaptation psychosociale et santé;
- Questions financières;
- Assurances;
- Régimes de retraite.

4. LA DURÉE DE LA SESSION EN PRÉSENTIEL

L'accueil pour les inscriptions débute à 18 h le vendredi soir pour ensuite amorcer la session à 18 h 45 jusqu'à 21 h 45. Celle-ci se continue le samedi de 9 h à 16 h.

5. DATE DE LA SESSION OFFERTE EN PRÉSENTIEL

<p>SAINT-JÉRÔME 12 et 13 mai 2023 Best Western 420, boulevard Monseigneur Dubois Saint-Jérôme (Québec) J7Y 1L8</p>	<p>HÉBERGEMENT Best Western 420, boulevard Monseigneur Dubois Saint-Jérôme (Québec)</p>
--	---

6. LA CLIENTÈLE

Seulement les enseignantes et les enseignants qui prendront leur retraite d'ici le **31 décembre 2024**. Veuillez noter qu'en raison de la pandémie, plusieurs sessions ont été annulées l'an passé et cette année, le nombre de sessions est moindre qu'à l'habitude, c'est pourquoi nous privilégierons celles et ceux qui sont plus près de leur retraite.

Ces sessions s'adressent aux membres des syndicats affiliés à la CSQ.

La conjointe ou le conjoint d'un membre est invité à participer sous réserve du paragraphe précédent.

7. LES FRAIS D'INSCRIPTION

Les couts d'inscription pour les sessions en vidéoconférence sont de 50 \$ pour les membres (aucuns frais pour les personnes conjointes).

Les couts d'inscription pour les sessions en présentiel sont de **60 \$ pour le membre CSQ et de 70 \$ pour la conjointe ou le conjoint non membre CSQ**.

Ils sont payables lors de l'inscription sur le site Internet de l'AREQ au <http://areqspr.gofino.ca>.

8. LES AUTRES FRAIS

Pour les sessions en présentiel, les frais de séjour et de déplacement sont à la charge des participantes et participants. Les réservations de chambres (30 jours à l'avance) doivent être faites par les participantes ou les participants **en mentionnant que vous faites partie du groupe AREQ.**

Toute personne MEMBRE du SERV qui aura assisté à une session en présentiel pourra réclamer un montant fixe de deux-cents-cinquante dollars (250 \$) pour compenser les frais encourus.

Toute personne MEMBRE du SERV qui aura assisté à une session virtuelle pourra réclamer un montant fixe de cinquante dollars (50 \$) pour compenser les frais d'inscription.

Toute réclamation doit être accompagnée de votre courriel de confirmation de paiement et du formulaire de dépenses du SERV que vous devez signer et retourner au syndicat, soit par le courrier interne du centre de services scolaire, soit numérisé à l'adresse courriel claudine@servaudreuil.net, soit par courrier à l'adresse suivante : 2239, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare, Québec, J7T 2H5 (*formulaire disponible au syndicat*).

Bonne session !

Isabelle Gariépy, vice-présidente